

Séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce premier jour du mois de novembre deux mille dix (1^{er} novembre 2010) à 19 h 30 au 1260 rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller
M. Marc Bastien, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de l'assemblée

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire trésorière, est aussi présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de l'assemblée

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Lecture du discours du maire

4. Correspondance

5. Trésorerie

6. Adoption des comptes fournisseurs

7. Engagements de crédits – Novembre 2010

8. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Approbation par les personnes habiles à voter du règlement 399-2010 modifiant le règlement 363-2008 décrétant des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout, de drainage et d'éclairage de rue de la Place Louis-Denis et autorisant un emprunt de 1 429 542 \$ à ces fins

9. FQM – Inscription formation « Le rôle des acteurs municipaux en gestion financière »

10. ADMQ – Inscription formation « Lobbyisme et éthique : ça concerne au premier chef le directeur général »

11. Autorisation de signataires – Entente régionale d'entraide mutuelle de protection contre les incendies

12. Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge – Services aux sinistrés

13. RIF – Inscription formation « Élaboration d'un plan en sécurité civile (PSC) »

14. Développement domiciliaire rue des Seigneurs – Phase IV – Décompte # 1

15. Octroi de contrat – Dénégement des bornes-fontaines sèches et autres

16. TECQ 2005-2009 – Reddition de comptes

Séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010

17. Demande de dérogation mineure – Mme Chantal Lahaie et M. Éric Désaulniers
 18. CPTAQ – Demande d'autorisation de Monsieur Claude St-Pierre
 19. CPTAQ – Demande à portée collective à des fins résidentielles présentée en vertu de l'article 59 de la LPTAA – Dossier 367887
 20. Demande de commandite – Radio de la MRC de Maskinongé
 21. Varia
 - 21.1 Dépôt de la liste des taxes impayées
 - 21.2 Demande en vertu de l'article 239 de la LAU – Demande de délai – Adoption du plan et des règlements d'urbanisme
 - 21.3 Embauche d'une greffière adjointe
 - 21.4 Motion de félicitations – Éclaireurs et scouts
- Période de questions
22. Levée de l'assemblée

2010-11-362

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point VARIA ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Il informe que notre nouveau directeur des travaux publics est entré en fonction le 1^{er} novembre, il s'agit de M. Jean-René Duplessis. Il indique aussi que nous procédons à l'embauche d'une greffière à raison de 2 jours / semaine, Mme Raymonde Bastien. Son principal mandat est d'élaborer des politiques et des règlements, notamment la politique de gestion contractuelle, sur le code d'éthique, location de salle, reprise des chemins et différents règlements tels l'utilisation des bacs (récupération et ordures), la vitesse, etc.

En ce qui regarde le dossier de l'hôtel de ville, les dirigeants de la caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie ont obtenu l'approbation de leur Fédération. Il ne reste que la municipalité à obtenir l'approbation du Ministère des Affaires municipales.

Il félicite les pompiers de notre Service des incendies pour le professionnalisme dont ils ont fait preuve lors des visites de préventions effectuées dans les résidences de notre localité au cours du mois d'octobre.

Il adresse aussi des félicitations aux Louveteaux pour le franc succès obtenu avec leur maison hantée à l'occasion de la fête d'Halloween.

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 octobre 2010 et de la séance extraordinaire du 18 octobre 2010 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2010-11-363

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 octobre 2010 et de la séance extraordinaire du 18 octobre 2010 soient et sont adoptés tel que rédigés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010

3. Lecture du discours du maire



Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès
1230, rue Principale
Saint-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0
Téléphone : (819) 535-3113
Télécopieur : (819) 535-1246

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Mesdames, messieurs,
Membres du conseil,
Chers concitoyens, concitoyennes,

Bonsoir,

En tant que maire de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, il me fait plaisir de vous présenter le rapport annuel sur la situation financière de la municipalité, conformément à l'article 955 du *Code municipal*, ce rapport traite des éléments suivants :

- les derniers états financiers et le dernier rapport des vérificateurs;
- les réalisations de 2010
- les indications préliminaires aux états financiers de l'exercice en cours
- les orientations générales du budget 2011 et du plan triennal 2011-2012-2013.

De plus, en vertu de l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le maire d'une municipalité ou un règlement sur la rémunération des élus en vigueur doit faire état dans son rapport annuel de la rémunération et des allocations de dépenses versées aux membres du conseil par la municipalité, un organisme mandataire de celle-ci ou un organisme supramunicipal.

Le maire doit également déposer la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclus depuis la dernière séance du Conseil au cours de laquelle le maire a fait rapport de la situation financière, de même que les contrats de plus de 2 000 \$ avec un même cocontractant lorsque l'ensemble des ces contrats dépasse 25 000 \$. Cette liste doit indiquer, pour chaque contrat, le nom du cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat.

1. LES DERNIERS ÉTATS FINANCIERS ET LE DERNIER RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

1.1 Les derniers états financiers

En 2009, le résultat des opérations des activités financières, après affectations, s'est soldé par un excédent net favorable de 295 193 \$. Au 31 décembre 2009, l'avoir des contribuables se chiffrait à 8 817 220 \$ ainsi réparti :

- ⇒ un surplus accumulé non affecté de 674 269 \$
- ⇒ un surplus accumulé affecté à l'Égout de 103 284 \$
- ⇒ des fonds réservés de 197 746 \$
- ⇒ un investissement net dans les éléments à long terme pour 10 307 839 \$
- ⇒ des montants à pourvoir de (2 253 \$)
- ⇒ financement des investissements en cours pour (2 463 665 \$).

Séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010

Au 31 décembre 2009, l'endettement net à long terme de la municipalité était de 3 603 375 \$, par rapport à une richesse foncière 2009 (rôle déposé le 15 septembre 2009) de 203 607 900 \$ représentant ainsi un ratio de 1,77 %.

En ajoutant à l'endettement à long terme de la municipalité, la quote-part dans la dette à long terme consolidée de la MRC de Maskinongé de 1 987 007 \$, nous obtenons ainsi, un endettement total net à long terme de 5 583 089 \$ au 31 décembre 2009. Ainsi, l'endettement total à long terme par rapport à la richesse foncière 2009 représente un ratio de 2,74 %.

1.2 Le rapport des vérificateurs 2009

Le rapport annuel des vérificateurs pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2009 a été émis sans réserve. Ce même rapport stipule que les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la municipalité ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de la dette nette et de ses flux de trésorerie, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

2. LES RÉALISATIONS 2010

Voici les dépenses en immobilisations et travaux majeurs réalisés en 2010 :

- ❖ sécuriser la décharge pluviale de la rue Anselme-Bourassa (coulée)
- ❖ finaliser les travaux dans le tracé (pose des ponceaux et rechargement)
- ❖ rechargement d'une partie du 5^e rang
- ❖ débiter le plan d'intervention sur les infrastructures
- ❖ installation d'un gazébo dans le parc Réal-St-Onge et aménagement des sentiers
- ❖ nettoyage de tous les puisards
- ❖ une nouvelle pompe à la station d'égout rue des Gouverneurs
- ❖ finaliser les travaux de mise à niveau des infrastructures d'eau potable des stations Bellemare et des Pins
- ❖ transfert de la bibliothèque de St-Thomas dans les locaux de la caisse
- ❖ réaménagement de l'ancienne bibliothèque afin d'accueillir l'AFÉAS et les loisirs de St-Thomas (ATJ)
- ❖ réfection de la toiture du centre communautaire
- ❖ Trois (3) nouveaux développements domiciliaires (prolongement des rues François-Chrétien (phase III) et des Seigneurs (phase IV) et Place du Moulin).

3. INDICATIONS PRÉLIMINAIRES

L'analyse des revenus et des dépenses relativement aux activités financières pour l'année 2010 nous permet d'anticiper un surplus significatif. La municipalité administre un budget de plus de 3,9 millions de dollars, un surplus permet ainsi d'accumuler les sommes nécessaires au financement de certaines immobilisations (infrastructures, etc...) sans utiliser la dette à long terme.

Au 31 décembre 2009, la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès avait une dette à long terme de 3 603 375 \$. Compte tenu des paiements effectués pour abaisser cette dette au cours de l'exercice, le solde au 31 décembre 2010 devrait se chiffrer à 3 377 850 \$. Cependant, nous avons procédé à l'émission des emprunts à long terme pour l'achat des équipements de la voirie pour un montant de 943 700 \$ et aussi pour les développements domiciliaires des rues François-Chrétien et J.-A.-Lemire

Séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010

(phases I et II) et la rue des Intendants pour un montant de 751 500 \$. Ce qui portera en fait la dette à long terme au 31 décembre 2010 à 5 073 050 \$.

4. ORIENTATIONS DU BUDGET 2011

- a) construction de l'hôtel de ville
- b) finaliser la refonte des règlements d'urbanisme
- c) évaluation et amélioration de la capacité des puits d'eau potable
- d) évaluation et amélioration de l'efficacité du traitement des étangs aérés
- e) amélioration de notre réseau routier
- f) camion citerne
- g) finaliser l'inventaire de nos infrastructures souterraines.

5. ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS 2011-2012-2013

Le plan triennal mettra l'accent sur la réfection des infrastructures suite au dépôt du plan d'intervention sur les infrastructures municipales. Une somme d'environ 200 000 \$ sera investie en 2011, 2012 et 2013 afin d'améliorer notre réseau routier, nos bâtiments et nos infrastructures souterraines et ceux reliées à l'aqueduc et à l'épuration des eaux usées.

6. RÉMUNÉRATION ET ALLOCATIONS DES ÉLUS

Conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le règlement 211 et ses amendements, établissent la rémunération et les allocations de dépenses des membres du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès pour 2010 ainsi qu'il suit :

a) Municipalité Saint-Étienne-des-Grès

	Rémunération / an	Allocation des dépenses / an	Traitement total
* Maire	10 892,99 \$	5 446,50 \$	16 339,49 \$
Conseiller	3 631,00 \$	1 815,50 \$	5 446,50 \$

* La rémunération et l'allocation des dépenses d'un membre du conseil sont indexées annuellement selon l'indice des prix à la consommation IPC Canada.

b) Municipalité régionale de comté de Maskinongé

Rémunération de base pour les membres de la M.R.C. de 4 500, 00 \$ par année.

Un montant de 128,00 \$ est alloué aux membres présents pour chaque réunion. Les déplacements sont remboursés pour les séances non rémunérées.

c) Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

Le représentant de la municipalité reçoit 302,96 \$ de base et 151,48 \$ en allocation de dépenses pour chaque réunion.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Robert Landry
Richard St-Pierre
Jocelyn Isabelle

Séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010

Francine Boulanger
Marc Bastien
Nicolas Gauthier
Gaëtan Léveillé

7. DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS

Liste des contrats de plus de 25 000 \$
(Période du 1^{er} novembre 2009 au 31 octobre 2010)

Objet du contrat	Contractant	Montant
Hon. Confection plans et devis et surveillance du chantier de Place du Moulin	BPR-Infrastructure inc.	39 277 \$
Travaux rue François-Chrétien – phase III et Place du Moulin	Construction et Pavage Boisvert inc.	354 375 \$
Surveillance mise à niveau des infrastructures d'eau potable – Confection plans et devis et surveillance des travaux de la rue François-Chrétien – phase III	Consultants MESAR inc.	115 190 \$
Assurance collective	Croix-Bleue Québec	52 518 \$
Retenue 5% des travaux de mise à niveau des infrastructures d'eau potable – Phase I et retenue de 5% des travaux de la Place Louis-Denis	Construction Yvan Boisvert inc.	118 340 \$
Assurances générales et véhicules	Groupe Ultima	89 270 \$
Sûreté du Québec	Ministre des Finances	318 446 \$
Contrat cueillette des ordures	COOP Collecte Transport	81 349 \$
Quotes-parts et vidange des fosses septiques	MRC de Maskinongé	384 096 \$
Sel déglaçant	Cyrille Frigon (1996) inc.	39 942 \$
Deux camions 10 roues avec équipements de déneigement	Garage Robert inc.	479 627 \$
Hon. Confection des plans et devis rue des Seigneurs – Phase IV et plans et devis et études environnementales Phases I et II - Démolition base de plein air	Pluritec Ltée	28 904 \$
Toiture Centre communautaire	Toitures Thermotech	27 622 \$
Camion Ford F-450	Trois-Rivières Ford Lincoln	53 398 \$

En conclusion, c'est tous ensemble que nous pouvons accomplir de belles et grandes choses. Donc, un grand merci à toute l'équipe municipale, à tous nos bénévoles, qui individuellement ou par le biais d'organismes, font de Saint-Étienne-des-Grès une communauté fière et dynamique où il fait bon vivre.

Merci de votre attention.

Robert Landry, maire

4. Correspondance

Séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 01-11-2010 préparé par madame Nathalie Vallée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière faisant état de la correspondance du mois;

2010-11-364

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 01-11-2010.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

5. Trésorerie

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil les deux états comparatifs de revenus et de dépenses prévus à l'article 176.4 C.M., tels que préparés par la secrétaire-trésorière adjointe.

6. Adoption des comptes fournisseurs

2010-11-365

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu d'approuver les déboursés d'octobre 2010 totalisant 102 609,54 \$.

Il est de plus résolu d'approuver les comptes à payer *au 31 octobre 2010* au montant de 76 220,16 \$.

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

Groupe Qualitas – Contrôle qualitatif – Développement domiciliaire rue des Seigneurs – Phase IV

2010-11-366

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de payer la facture # 1010061 pour un montant total de 897,36 \$ à Groupe Qualitas, pour le contrôle qualitatif relativement au projet domiciliaire – rue des Seigneurs – Phase IV (rés. 2010-09-316).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Consultants MESAR inc. – Honoraires professionnels – Développement domiciliaire Place Louis-Denis

2010-11-367

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de payer un montant de 2 076,90 \$ à Consultants MESAR inc. pour les honoraires professionnels relativement à la production des plans TQC du projet du développement domiciliaire Place Louis-Denis (rés. 2008-04-121).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010

Pluritec Ltée – Honoraires professionnels

2010-11-368

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de payer les factures 8373-02, 8374-03 et 8408-02 pour un montant total de 19 935,57 \$ à Pluritec Ltée pour les honoraires professionnels relativement à la surveillance bureau et chantier du projet domiciliaire de la rue des Seigneurs – Phase IV et pour la préparation des plans et devis pour la démolition de la base de plein air, l'évaluation environnementale – Phases I et II ainsi que le processus d'appel d'offres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Tremblay Bois Mignault Lemay, avocats – Honoraires professionnels

2010-11-369

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de payer un montant de 9 751,25 \$ à Tremblay Bois Mignault Lemay, avocats pour les honoraires professionnels relativement à divers dossiers (arbitrage de grief, achat de l'édifice de la Caisse populaire et Service Première Ligne).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Engagements de crédits – Novembre 2010

2010-11-370

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits suivants :

Description	Compte G/L	Montant
Premiers répondants – Vêtements (six pantalons avec bande réfléchissante et broderie)	02.223.10.650	479 \$
Entretien préventif – Laveuse à pression Landa	02.320.00.526	318 \$
Pompe égout (station des Gouverneurs)	23.050.10.726	4 472 \$
TOTAL		5 269 \$

Il est de plus résolu de procéder à un transfert budgétaire du poste T.E.U – Pièces et accessoires (02.414.20.640) vers le poste Immo- Hyg. Égout – Mach. / Equip. (23.050.10.726) afin de couvrir l'achat de la pompe d'égout pour la station des Gouverneurs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Approbation par les personnes habiles à voter du règlement 399-2010 modifiant le règlement 363-2008 décrétant des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout, de drainage et d'éclairage de rue de la Place Louis-Denis et autorisant un emprunt de 1 429 542 \$ à ces fins

CONSIDÉRANT que le règlement 363-2008 décrétant des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout, de drainage et d'éclairage de rue de la Place Louis-Denis et autorisant un emprunt de **1 429 542 \$** à ces fins est entré en vigueur le 18 mars 2008;

CONSIDÉRANT que certains terrains ont des forment irrégulières ou forment des coins de rue et qu'il y a lieu de corriger la répartition de la taxe d'amélioration de ces terrains;

Séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010

CONSIDÉRANT que des terrains ont leur façade sur le rang des Dalles et qu'ils doivent être exclus du projet. De même que l'emprise d'Hydro-Québec et le terrain qui a été cédé à la municipalité comme contribution de parc;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion pour présenter ce règlement a régulièrement été donné lors de la séance régulière du 13 septembre 2010;

CONSIDÉRANT que le règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2010 et que l'avis public annonçant la procédure d'enregistrement aux personnes habiles à voter a été affiché le 7 octobre 2010 et que la tenue de registre s'est effectuée le 14 octobre 2010;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement était de 65, le nombre de demande requis était de 17 et qu'aucune signature n'a été apposée au registre, le règlement 399-2010 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT que la Directrice générale et Secrétaire-trésorière a procédé à la lecture et au dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter;

2010-11-371

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement 399-2010 modifiant le règlement 363-2008 décrétant des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout, de drainage et d'éclairage de la rue Place Louis-Denis et autorisant un emprunt de 1 429 542 \$ à ces fins, conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. FQM – Inscription formation « Le rôle des acteurs municipaux en gestion financière »

2010-11-372

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise monsieur Gaëtan Léveillé, à participer à la formation donnée par la FQM « Le rôle des acteurs municipaux en gestion financière qui se tiendra à Batiscaan le 13 novembre prochain. La municipalité assumera les frais d'inscription de 260 \$ en plus des taxes ainsi que les frais de déplacement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. ADMQ – Inscription formation « Lobbyisme et éthique : ça concerne au premier chef le directeur général »

2010-11-373

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à participer à la formation offerte par l'ADMQ, « Lobbyisme et éthique : ça concerne au premier chef le directeur général » qui se tiendra à Shawinigan le 16 novembre prochain. La municipalité assumera les frais d'inscription de 215 \$ en plus des taxes ainsi que les frais de déplacement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Autorisation de signataires – Entente régionale d'entraide mutuelle de protection contre les incendies

Séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010

ATTENDU QU'il y a lieu d'organiser un service d'entraide mutuelle de protection contre les incendies sur le territoire de la MRC de Maskinongé;

ATTENDU QUE la loi autorise une telle organisation en commun, en vertu des articles 569 du *Code municipal* et 468 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU les dispositions de l'article 33 de la *Loi sur la sécurité incendie* concernant une entente intermunicipale prévue au schéma de couverture de risques;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir l'acheminement des ressources sur les lieux d'un sinistre, tel que prévu dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Maskinongé;

ATTENDU QUE la majorité des services de sécurité incendie, sur le territoire de la MRC de Maskinongé, ne disposent pas du nombre de ressources nécessaires pour une intervention, tel que prévu dans les plans de mise en œuvre, découlant du schéma de couverture de risques incendie, de chacune des municipalités de la MRC de Maskinongé;

ATTENDU QU'il y a lieu de définir l'entraide mutuelle, selon les besoins de chacune des municipalités lors d'un sinistre;

2010-11-374

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès approuve l'entente régionale d'entraide mutuelle de protection contre les incendies, cette entente faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite. Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à signer cette entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge – Services aux sinistrés

CONSIDÉRANT l'entente proposée par la Croix-Rouge datée du 30 septembre 2010 faisant état du renouvellement de l'entente des Services aux sinistrés;

2010-11-375

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès approuve l'entente de Services aux sinistrés de la Croix-Rouge datée du 30 septembre 2010 et accepte de verser la contribution annuelle de 2010 au montant de 547,43 \$ (4 211 habitants x 0,13 \$). Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à signer cette entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13 RIF – Inscription formation « Élaboration d'un plan en sécurité civile (PSC) »

2010-11-376

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise Daniel Isabelle, directeur S.I. et Jean-René Duplessis, directeur des Travaux publics à participer à la formation « Élaboration d'un plan en sécurité civile (PSC) » qui se tiendra le 3 décembre 2010 au Campus du Cégep de Drummondville. La municipalité assumera les frais d'inscription de 440,00 \$ taxes incluses ainsi que les frais de déplacement.

Séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Développement domiciliaire rue des Seigneurs – Phase IV – Décompte # 1

CONSIDÉRANT la réception du décompte # 1 d'Excavation Louis Lasnier inc. pour les travaux de prolongement des services d'eau potable, d'égout et de voirie de la rue des Seigneurs - Phase IV et suivant la recommandation de la firme Pluritec Ltée;

2010-11-377

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement du décompte # 1 à Excavation Louis Lasnier inc. au montant de 126 864,09 \$, taxes incluses. Une retenue de 12 488,16 \$ a été appliquée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Octroi de contrat – Dénégement des bornes-fontaines sèches et autres

CONSIDÉRANT que le déneigement des bornes-fontaines sèches et du stationnement du terrain des loisirs de Saint-Thomas sont en général donné à contrat à des entrepreneurs;

CONSIDÉRANT que les mêmes entrepreneurs le font à chaque année et que les prix demandés sont sensiblement les mêmes que l'exercice précédent;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'en trouve satisfaite;

2010-11-378

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie ces contrats aux mêmes entrepreneurs aux montants suivants, incluant les taxes :

Endroits	Entrepreneurs	Montant (taxes incl.)
Borne-fontaine sèche du Lac des Érables	Claude Grenier	248,32 \$
Borne-fontaine du chemin St-Thomas (Lac Boisvert)	Ferme Claude Isabelle	677,25 \$
Terrain des loisirs de St-Thomas	Ferme Marcouiller	846,56 \$
Bornes-fontaines sèche au Lac Bourassa et au Domaine Sable fin	Rolland Bouchard & fils	507,94 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. TECQ 2005-2009 – Reddition de comptes

2010-11-379

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine les travaux proposés dans la reddition de comptes préparée par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière en date du 6 octobre 2010.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Demande de dérogation mineure – Mme Chantal Lahaie et M. Éric Désaulniers

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par madame Chantal Lahaie et monsieur Éric Désaulniers consiste à régulariser l'implantation

Séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010

latérale de droite du bâtiment principal puisque depuis l'agrandissement de la construction initiale, la somme des marges latérales est de 5,88 mètres au lieu des 6 m prescrits à l'article 75 du règlement de zonage 234-90, sur le lot 2 545 164, de la zone Ra-06;

CONSIDÉRANT que la demande est accompagnée d'une lettre de Construction Daniel Matteau, reconnaissant leur responsabilité de l'erreur à l'effet que les mesures avaient été prises à partir du mur existant et non du solage;

CONSIDÉRANT que la taille de l'erreur et le faible impact de la réduction de la somme des marges latérales est 0,12 m et qu'accepter la dérogation ne causerait pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure de madame Lahaie et de monsieur Désaulniers (Construction Daniel Matteau);

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure.

2010-11-380

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure à l'effet de régulariser l'implantation latérale de droite du bâtiment principal en acceptant que la somme des marges latérales soit de 5,88 mètres au lieu des 6 m, telle que déposée par madame Chantal Lahaie et monsieur Éric Désaulniers (Construction Daniel Matteau) et concernant le lot 2 545 164, zone Ra-06.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. CPTAQ – Demande d'autorisation de Monsieur Claude St-Pierre

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation porte sur l'utilisation non agricole sur le lot 2 546 890 situé dans la zone Af-16;

CONSIDÉRANT que ce lot est situé en territoire agricole protégé par la Loi;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à sortir l'excédent de terre à l'extérieur de la propriété lors des travaux d'excavation et d'agrandissement du lac artificiel;

CONSIDÉRANT que ce projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

CONSIDÉRANT que monsieur St-Pierre a reçu un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour le creusage d'un lac artificiel;

CONSIDÉRANT que la municipalité prévoit y installer un point d'eau pour le ravitaillement des camions incendie afin d'augmenter la sécurité du secteur et l'efficacité d'une intervention advenant un incendie;

CONSIDÉRANT que l'espace visé a un potentiel agricole faible, soit de classe 7;

CONSIDÉRANT que l'autorisation ici demandée n'aura aucun impact négatif significatif sur les activités agricoles existantes des lots visés par la demande ou des lots voisins;

Séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010

2010-11-381

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appuie et approuve le projet monsieur Claude St-Pierre auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. CPTAQ – Demande à portée collective à des fins résidentielles présentée en vertu de l'article 59 de la LPTAA – Dossier 367887

CONSIDÉRANT que la MRC de Maskinongé a déposé une demande par la résolution # 115/04/10, selon les dispositions de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* du Québec afin d'obtenir une autorisation globale à des fins résidentielles sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT que cette demande permettra de planifier dans un cadre d'ensemble, la fonction résidentielle en zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT que suite au dépôt de la demande, trois rencontres ont eu lieu entre les instances de la MRC, ceux de la Fédération de l'UPA de la Mauricie et de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, à la suite desquelles les parties ont convenu du contenu de l'autorisation recherchée;

CONSIDÉRANT que l'orientation préliminaire a été déposée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec le 21 septembre 2010;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre d'information a été tenue par la MRC afin que chacune des municipalités du territoire prenne connaissance du contenu de l'orientation préliminaire;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a pris connaissance des secteurs concernés et des modalités d'implantation des nouvelles résidences;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 62.6 de la Loi, la municipalité doit donner un avis favorable avant que la Commission rende une décision sur la demande;

2010-11-382

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès avise la Commission de protection du territoire agricole du Québec qu'il est en accord avec le contenu de l'orientation préliminaire déposée dans le cadre de la demande à portée collective effectuée en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Demande de commandite – Radio de la MRC de Maskinongé

2010-11-383

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès achète deux (2) billets, au coût de 30 \$ chacun, à titre de commandite à l'activité de levée de fonds de la Radio de la MRC de Maskinongé. Les billets seront tirés au hasard parmi les employés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Varia

Séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010

21.1 Dépôt de la liste des taxes impayées

CONSIDÉRANT l'article 1022 du *Code municipal* qui stipule que la Directrice générale et Secrétaire-trésorière doit préparer, dans le cours du mois de novembre, un état mentionnant les noms et états de toutes personnes endettées pour taxes municipales et que ce dernier doit être soumis au conseil et approuvé par lui;

2010-11-384

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès approuve l'état déposé par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière et autorise cette dernière à faire parvenir un avis écrit à chacune des personnes inscrites sur le document présenté à cette fin et donnant jusqu'au 29 novembre 2010 pour acquitter toute somme due. À défaut de respecter ce délai, les comptes en retard seront transmis à la firme Tremblay, Bois, Mignault, Lemay pour recouvrement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21.2 Demande en vertu de l'article 239 de la LAU – Demande de délai – Adoption du plan et des règlements d'urbanisme

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Maskinongé est entré en vigueur le 12 novembre 2008;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès devait, dans les deux (2) ans de l'entrée en vigueur du schéma révisé, conformément à l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, adopté tous règlements de concordance, de façon à donner suite à l'entrée en vigueur du schéma révisé;

CONSIDÉRANT les nombreuses rencontres qui se sont tenues avec les membres du Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité sur les modifications qui devraient être apportées au plan d'urbanisme et à la réglementation d'urbanisme pour tenir compte des modifications au schéma, mais également pour mettre à jour ces documents qui ont été adoptés il y a maintenant plus de 19 ans;

CONSIDÉRANT qu'il découle de ces différentes rencontres qu'il est opportun de procéder par le remplacement global de la réglementation d'urbanisme dans le cadre d'un processus de révision du plan d'urbanisme, tel que le prévoit les articles 110.3.1 et 110.10.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que ces articles prévoient que pour remplacer le règlement de zonage et de lotissement, le conseil doit adopter ces règlements de remplacement le même jour où il adopte le règlement révisant le plan d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire ainsi profiter de l'exercice de révision du schéma de la MRC pour remodeler son plan d'urbanisme et sa réglementation d'urbanisme, tout en assurant la concordance exigée par la loi;

CONSIDÉRANT par ailleurs que la MRC de Maskinongé a, par son règlement portant le numéro 204-08, entré en vigueur le 12 novembre 2008, modifié le schéma d'aménagement révisé;

Séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010

CONSIDÉRANT que pour tenir compte de ces modifications au schéma révisé et pour tenir compte des impératifs prévus à l'article 110.10.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité n'est pas en mesure, dans le délai déjà accordé par la ministre, de compléter le processus de remplacement de sa réglementation;

2010-11-385

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès demande au ministre des Affaires municipales et des Régions un nouveau délai pour l'adoption des documents visés à l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, soit jusqu'au 12 mai 2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21.3 *Embauche d'une greffière adjointe*

2010-11-386

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès embauche madame Raymonde Bastien au poste de greffière adjointe aux conditions énoncées au contrat. Il s'agit d'un poste cadre à temps partiel. Le contrat est d'une durée de six (6) mois à raison de 2 journées par semaine.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21.4 *Motion de félicitations – Éclaireurs et scouts*

2010-11-387

Il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adresse une motion unanime de félicitations aux Éclaireurs et aux Scouts pour la Maison hantée effectuée dans le cadre de la fête de l'Halloween le 31 octobre 2010 au sous-sol du centre communautaire, 176 personnes l'ont visitée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 25

Fin : 20 h 38

22. Levée de l'assemblée

2010-11-388

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que la séance soit levée à 20 h 38.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée,
Directrice générale et Secrétaire-
trésorière